

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 20 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N° B_2025_46

PROJET « MAISON DES ASSOCIATIONS » - FEDERATION DES PARCS

Date de la convocation

13/05/25

Le 20 mai 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
23 DEFEMME Catherine			X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard		C HORNEBECK	X		
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)

Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

CODE PROJET : 4105

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale – gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

Mesure 17 : Restaurer et valoriser le patrimoine bâti

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur - promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 35 : Partager l'accès à la culture et faciliter la création

Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales

Hors contrat de Parc 2023 – 2026

Le rapporteur, Renée NICOUX, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 ;

Considérant que la participation au projet « Maison des Associations » s'inscrit dans la politique générale du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches en Limousin et notamment aux titres des mesures 17, 35 et 37 de la Charte de Parc 2018-2033.

Contexte :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) participe à la démarche RESPIR (Réactiver et Entretenir Ses Patrimoines par l'Innovation en Ruralité) entreprise sur la commune de Felletin.

Le programme RESPIR vise à faire de la valorisation des patrimoines locaux un levier de cohésion sociale et de résilience territoriale. Porté par le fonds de dotation Terre & Fils et la Fondation RTE, il rassemble des expertises complémentaires pour faire émerger un dispositif d'accompagnement multi-acteurs en mobilisant des expertises complémentaires dans le champ de la transition écologique, l'entrepreneuriat de territoire, le développement local et la coopération. Depuis début 2024, Felletin est le territoire pilote pour co-construire cette ingénierie d'accompagnement avec les acteurs locaux.

Plusieurs réunions et ateliers ont eu lieu pour aboutir à deux enjeux de coopération prioritaires :

- La création et la structuration d'un espace de dialogue entre acteurs des patrimoines.
- La volonté que Felletin soit un village école, un chantier-école permanent de la restauration et de l'éco-réhabilitation.

C'est dans le cadre de ce second projet que l'actuelle maison de la Laine (bâtiment en propriété communale) a été identifiée comme premier chantier, le chantier vitrine qui permettra d'inspirer d'autres projets.

Description du projet :

Le bâtiment a une forte valeur patrimoniale et demande un soin particulier ainsi que des études approfondies. Aussi il semble très pertinent de pouvoir bénéficier du regard des élèves du Campus régional du patrimoine bâti sur ce projet. Ce premier travail d'esquisse permettra d'alimenter la réflexion autour du devenir de l'immeuble, tout en donnant le temps de consolider un plan de financement et la maîtrise d'ouvrage pour la suite des travaux.

Au total le coût de l'étude des différentes formations intervenants via le Campus est d'environ 10 000€, ce qui correspond à des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des différentes formations mobilisées sur le projet.

Ce projet répond aux critères de l'appel à projet ateliers hors les murs de la Fédération des Parcs. Il s'agit d'encourager la rencontre entre des équipes d'étudiants de disciplines différentes et les acteurs d'un territoire soucieux de renouveler la réflexion sur leur projet local pour élaborer avec les acteurs locaux les prémices d'un projet local partagé.

Le prochain appel à projet se clôturera en juin 2025. Chaque dossier retenu bénéficie d'une bourse de 2 500€ de la Fédération des Parcs. Le PNR ML pourrait donc solliciter cette bourse pour participer au coût de l'étude du Campus en faveur du projet felletinois.

L'intervention du Campus sur ce projet pourra débuter en septembre 2025.

La participation du Parc à cette action permettra de consolider les différents projets entrepris en partenariat avec le Campus et le LMB, de poursuivre/d'avancer la démarche de la commune de Felletin dans le cadre de l'accompagnement de RESPIR et d'avoir un retour d'expérience qui sera valorisé par la Fédération des Parcs.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

	Dépense	Recette		
participation financière au projet	2 500 €	Bourse de la FD des Pnr Atelier hors les murs	2 500 €	100 %
Total	2 500 €		2 500 €	100 %

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'acter la participation du PNR ML au projet « Maison des Associations » ;
- de valider le principe du portage administratif par la PNR ML d'un dossier auprès de la Fédération des Parcs dans le cadre de l'appel à projet ateliers hors les murs concernant l'étude réalisée sur le site à Felletin ;
- de valider le principe d'une convention de partenariat pluripartite incluant les établissements d'enseignements participant via le campus, la commune de Felletin et le PNRML ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'acter la participation du PNR ML au projet « Maison des Associations » ;
- de valider le principe du portage administratif par la PNR ML d'un dossier auprès de la Fédération des Parcs dans le cadre de l'appel à projet ateliers hors les murs concernant l'étude réalisée sur le site à Felletin ;
- de valider le principe d'une convention de partenariat pluripartite incluant les établissements d'enseignements participant via le campus, la commune de Felletin et le PNRML ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		10	14			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 27/05/25
Et qu'elle a été affichée le 27/05/25

